



AERO-CLUB DE FRANCE

Grand Prix de l'Innovation De l'Air et de l'Espace

2024

Aéro-Club de France- Commission Innovation
6 Rue Galilée 75116 Paris - Tél : 01 47 23 72 72
Email : aeroclub@aeroclub.com
www.aeroclub.com

Table des matières

Présentation **Page 3**

La Commission Innovation de l'Aéro-Club de France	page 3
Le Grand Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace	page 3
La Remise des Prix	page 4

Règlement du Grand Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace **Page 4**

Article 1.	Objet	page 4
Article 2.	Eligibilité	page 4
Article 3.	Processus de sélection	page 5
Article 4.	Critères de sélection	page 5
Article 5.	Prix et label	page 6
Article 6.	Dossier de candidature	page 6
Article 7.	Confidentialité	page 7
Article 8.	Suivi des dossiers	page 7
Article 9.	Acceptation du règlement	page 7

Dossier de candidature **Page 8**

Fiche de suivi du projet **Page 12**

PRESENTATION

La Commission Innovation de l'Aéro-Club de France

La Commission Innovation a pour principale mission d'opérer une veille et de recenser les projets apportant des solutions innovantes aux diverses problématiques économiques et sociétales des secteurs aéronautique et spatial tels que le développement durable, l'intégration des nouvelles technologies numériques, les nouveaux modèles de mobilité et d'ergonomie, la qualité de construction, la compétitivité en coûts ou encore le design. Elle vise également à aider les porteurs de projets dans leur élaboration et leur promotion auprès des industriels et décideurs du marché.

Le Grand Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace

Fidèle à ses missions, l'Aéro-Club de France entend encourager les projets en matière d'innovation aéronautique ou spatiale en attribuant des prix innovation dans trois domaines différents :

- Le prix Start Up / Réalisations industrielles
- Le prix amateurs passionnés
- Le prix Technologies numériques (Ce prix est particulièrement destiné aux innovations faisant appel aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle)

3

Ces trois récompenses constituent le Grand Prix de l'Aéro-Club de France.

Cet appel à projets est ouvert à tous les projets (respectant les conditions de participation et d'éligibilité définies au règlement) présentant une innovation dans les domaines aéronautique et spatial.

Le degré d'avancement des projets éligibles est volontairement très large, les projets admis pouvant être aussi bien au stade de l'étude papier qu'au stade de maquette ou au stade avancé de prototype.

Sont exclus les projets déjà portés par les bureaux d'étude, services de R&D **de groupes industriels.**

Le dossier de participation peut être retiré :

- ✓ En ligne sur le site : www.aeroclub.com/actualités/les-commissions/innovations

La remise des prix

Au terme du processus de sélection, une remise des prix et diplômes aux lauréats aura lieu devant un Grand Jury composé de personnalités issues des grandes entreprises et organismes institutionnels des secteurs aéronautique et spatial.

REGLEMENT

Article 1. Objet

L'appel à projets de la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France a pour objectif de détecter, de distinguer et de soutenir des projets ayant pour objet de développer des méthodologies, des technologies, des services et des solutions industrielles ambitieuses, innovantes et durables au service des secteurs aéronautique et spatial.

Ces projets conduisent à un développement industriel et économique ambitieux. Ils répondent aux nouveaux enjeux du secteur aérospatial et seront rattachés aux thématiques suivantes :

- **Sécurité des vols**
- **Mobilité durable**
- **Nouveaux modèles de services (ex : Drones, I-VTOL etc...),**
- **Nouvelles technologies numériques (IA, objets connectés ...) appliquées à la conception, la production, au contrôle et aux communications,**
- **Efficacité économique**
 - Réduction des coûts d'entretien, d'exploitation, de fabrication, ...
- **Performances (masse/vitesse, records, ...),**
- **Nouveaux matériaux,**
- **Solutions ergonomiques pour atténuer la pénibilité et améliorer l'accessibilité.**
- **Développement durable**
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants, de nuisances sonores, etc.
 - Economies d'énergie,
 - Intégration des énergies nouvelles (solaire...),
- **Electronique sol ou embarquée**

Article 2. Eligibilité

Cet appel à projets est ouvert à tous les porteurs de projets, qu'il s'agisse de personnes physiques indépendantes et/ou de salariés comme de personnes morales récemment constituées, (Startup) à l'exclusion des entreprises et associations ayant déjà commencé à commercialiser leurs produits.

Les projets éligibles peuvent être aussi bien au stade de l'étude papier qu'au stade de maquette ou au stade avancé de prototype :

- ✓ *Projets d'étude "papier" : un dispositif a été inventé et on peut par les lois de la physique en justifier le bien-fondé.*
- ✓ *Projets à l'état de maquette : une invention fonctionne à l'état matériel (modèle réduit, maquette).*
- ✓ *Projets à l'état de prototype : une invention qui préfigure déjà un dispositif brevetable fonctionne à une échelle proche de celle du modèle définitif.*

Sont exclus les projets déjà portés par les bureaux d'étude, services de R&D de **groupes industriels**.

Les projets doivent être conformes aux critères d'éligibilité suivants :

- ✓ Être remis dans les délais sur la base d'un dossier complet tel que décrit à l'Article 6 ;
- ✓ S'inscrire dans l'un des domaines identifiés à l'Article 1 ;
- ✓ Être portés par une personne physique, ou une société en cours de création, ou de développement, ou une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- ✓ Les dossiers doivent être rédigés en français qui est la langue du concours.

Article 3. Processus de sélection

L'appel à projets de la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France est ouvert à compter du **1^{er} mars 2024** et la **date limite de dépôt des dossiers est le 31 octobre 2024**. Les candidats seront informés de leur sélection ou de leur non-sélection courant **janvier 2025**.

Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à projets.

Le processus de sélection vise à détecter et sélectionner les projets les plus prometteurs.

Dossiers de candidature :

Le formalisme de présentation des projets est aussi synthétique que possible (cf. Article 6). Le dossier de dépôt est condensé. Les porteurs expliquent en quoi leur projet est, d'une part, porteur d'innovations susceptibles de les différencier favorablement, et d'autre part, s'inscrit dans une démarche industrielle et commerciale crédible.

5

Instruction et présélection :

L'instruction des dossiers en vue de la présélection des meilleurs projets est conduite par la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France. Elle peut faire appel à des expertises externes et/ou internes à l'Aéro-Club de France de façon à éclairer les membres de la Commission.

Auditions et Grand Jury :

Les porteurs des projets sont invités à présenter leur projet devant un Grand Jury dont la composition est approuvée par le Président de l'Aéro-club de France auquel peuvent appartenir des personnalités issues des grandes entreprises et organismes institutionnels des secteurs aéronautique et spatial.

Les décisions sont sans appel et irrévocables.

Article 4. Critères de sélection

Les critères retenus pour la sélection des lauréats sont les suivants :

- ✓ **Pertinence par rapport à l'objet énoncé à l'Article 1 ;**



AERO-CLUB DE FRANCE

- ✓ **Degré de rupture en termes d'innovation (technologique ou non) ;**
- ✓ **Impact des résultats du projet (ex : impact environnemental, amélioration des performances, économies d'énergie, réduction des coûts, etc...) ;**
- ✓ **Faisabilité technique et/ou scientifique ;**
- ✓ **Marché potentiel de la solution développée ;**
- ✓ **Capacité du porteur à mener à bien le projet.**

Article 5. Prix et label

Des prix sont décernés aux lauréats désignés par le Grand Jury parmi la présélection proposée par la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France, des diplômes seront aussi décernés, pour des travaux spécifiques.

Ces prix et diplômes seront annoncés le **3 février 2025** lors d'une cérémonie officielle de remise organisée par l'Aéro-Club de France devant le Grand Jury composé de personnalités issues des grandes entreprises et organismes institutionnels des secteurs Aéronautique et Spatial.

Les lauréats se verront attribuer le label « **Grand Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace de l'Aéro-Club de France – Promotion Année 2024** », label qu'ils pourront utiliser dans le cadre de leur communication.

La présentation de leur projet sera diffusée sur le site internet de l'Aéro-Club de France et relayée vers la presse spécialisée.

Les lauréats bénéficieront en outre du programme d'accompagnement des incubateurs et accélérateurs partenaires de l'Aéro-Club de France.

6

Article 6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✓ **La fiche de présentation du projet fournie en annexe dûment complétée ;**
- ✓ **Une description synthétique du projet comprenant (sur 4 à 5 pages environ) :**
 - Une présentation du porteur du projet, de sa capacité à porter le projet et à accéder aux marchés visés ;
 - Une description des objectifs et des solutions envisagées ;
 - Le cas échéant, une présentation des solutions concurrentes et des besoins du marché incluant une caractérisation des clients potentiels et de leur intérêt pour le projet présenté ;
 - Une étude économique et un plan de financement prévisionnel du projet et, le cas échéant, un plan d'affaires présentant l'activité développée à la suite du projet ;
- ✓ **Un exemplaire du présent règlement signé par le porteur du projet (son représentant légal s'il s'agit d'une personne morale), portant la mention « lu et approuvé ».**
- ✓ **Tout autre document annexe éventuel tel que présentations, calculs, photos ... pouvant aider à la compréhension et à l'évaluation du projet.**

**Le dossier de candidature complet doit être retourné, en double exemplaire,
au plus tard le 31 octobre 2024**

- **Un exemplaire papier : Aéro-Club de France
Commission Innovation
Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace 2022
6 rue Galilée
75116 Paris**

Et

- **Un exemplaire numérique : aeroclub@aeroclub.com**

Article 7. Confidentialité

L'Aéro-Club de France s'assure que les documents transmis dans le cadre de l'appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel à projets. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Les membres de l'Aéro-Club de France qui souhaitent se porter candidat au Grand Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace devront se mettre en retrait de toutes instances délibératives pour ce qui concerne ce Grand Prix.

7

Article 8. Suivi des dossiers

Chaque lauréat s'engage à informer la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France de l'évolution de son projet. Cette information devra survenir au moins durant les deux années suivant la remise du prix ainsi qu'à la demande de la Commission Innovation.

Article 9. Acceptation du règlement

La participation à l'appel à projets de la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que la renonciation à toute réclamation.

Pour la Commission Innovation
Son Président
Louis LE PORTZ

Pour l'Aéro-Club de France
Sa Présidente
Catherine MAUNOURY



DOSSIER DE CANDIDATURE

Grand Prix de l'Innovation
De l'Air et de l'Espace

2024

8

Aéro-Club de France- Commission Innovation
6 Rue Galilée 75116 Paris - Tél : 01 47 23 72 72
Email : aeroclub@aeroclub.com
www.aeroclub.com



AERO-CLUB DE FRANCE

A retourner, avant le 31 octobre 2024, en deux exemplaires :

**Un exemplaire papier : Aéro-Club de France
Commission Innovation
Prix de l'Innovation de l'Air et de l'Espace 2024
6 rue Galilée
75116 Paris**

Un exemplaire numérique : aeroclub@aeroclub.com

N°:

Catégorie :

(Ne rien inscrire dans ce cadre)

PRESENTATION A RESPECTER POUR PREPARER VOTRE DOSSIER DE PARTICIPATION

9

Joindre au présent dossier :

- *La fiche de présentation du projet dûment complétée ;*
- *Une description synthétique du projet comprenant (sur 4 à 5 pages environ) :*
 - ✓ *Une présentation du porteur du projet, de sa capacité à porter le projet et à accéder aux marchés visés ;*
 - ✓ *Une description des objectifs et des solutions envisagées ;*
 - ✓ *Le cas échéant, une présentation des solutions concurrentes et des besoins du marché incluant une caractérisation des clients potentiels et de leur intérêt pour le projet présenté ;*
 - ✓ *Une étude économique et un plan de financement prévisionnel du projet et, le cas échéant, un plan d'affaires présentant l'activité développée à la suite du projet ;*
- *Une copie du règlement dûment signée portant la mention «Lu et approuvé» ;*
- *Tout document utile à la compréhension et l'évaluation du projet.*

Présentation du Projet

Identité du participant :

Mme, M. :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nature du Projet :

Les projets présentés doivent justifier avoir un lien avec l'Aéronautique et l'Espace, quelle que soit la catégorie dans laquelle les participants concourent.

Thématique pour laquelle vous concourez :

- Sécurité des vols
- Mobilité durable
- Nouveaux modèles de services (ex : Drones, I-VTOL etc...),
- Nouvelles technologies numériques (IA, objets connectés ...) appliquées à la conception, la production, au contrôle et aux communications,
- Efficacité économique
- Performances (masse/vitesse, records, ...),
- Nouveaux matériaux,
- Solutions ergonomiques pour atténuer la pénibilité et améliorer l'accessibilité.
- Développement durable
- Electronique sol ou embarqué.

10

Degré de maturité du projet :

Projet d'étude "papier" : un système a été inventé et on peut par les lois de la physique en justifier le bien-fondé.

Projet à l'état de maquette : une invention fonctionne à l'état matériel (modèle réduit, maquette).

Projet à l'état de prototype : une invention qui préfigure déjà un dispositif brevetable fonctionne à une échelle proche de celle du modèle définitif.

Présentation Synthétique :

- 1 - Description sommaire de l'invention
- 2 - Dans quel(s) domaine(s) apporte-t-elle une nouveauté ? (Cf. articles 1 et 4 du règlement)
- 3 - Où en êtes-vous actuellement ?
- 4 - Marques d'intérêt déjà obtenues



AERO-CLUB DE FRANCE

(Donnez la liste des marques d'intérêt ou des contacts avec des professionnels.
Fournissez-en la preuve).



FICHE DE SUIVI DU PROJET

Votre projet a été primé en 2023 dans le cadre de l'Appel à Projets de la Commission Innovation de l'Aéro-Club de France.

Conformément à l'article 8 du règlement de notre Appel à Projets, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser un suivi de votre projet dans l'année suivant la délivrance du prix que vous avez obtenu ainsi que la seconde année.

Nom du lauréat :

Adresse du lauréat :

Téléphone et mail du lauréat :

Nom du projet :

Difficultés rencontrées pour la poursuite du projet :

12

Les portes qui se sont ouvertes :

Où en êtes-vous actuellement dans la concrétisation de votre projet ? Joindre un descriptif détaillé de l'état du projet et, si possible, photos.

Pensez-vous qu'une présentation de votre projet organisée par l'AéCF pourrait vous aider dans l'avancement de celui-ci ?